

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 7-11 novembre 2005

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour information*

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2005/4-H
8 novembre 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

APPROCHE COMMUNE DES PROGRAMMES DE PAYS DES NATIONS UNIES

Implications pour le PAM

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Vice-Directeur exécutif, OD*: M. J.-J. Graisse tél.: 066513-2001

Directeur, Relations extérieures,
PDE**: M. A. Jury tél.: 066513-2601

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2645).

* OD: Département des opérations

** PDE: Division des relations extérieures



OBJET

1. La présente note a pour objet de fournir aux Membres du Conseil des informations sur la question des programmes communs de pays, en relation avec le projet pilote pour le Cap-Vert (WFP/EB.2/2005/7-B), et de solliciter leurs vues sur cette nouvelle formule proposée.

CONTEXTE

2. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, les quatre organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) —Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et PAM— cherchent des moyens de renforcer leur collaboration dans ce domaine afin d'appuyer plus efficacement les priorités de développement nationales des gouvernements.
3. Il est notamment envisagé que les quatre organisations appliquent une formule commune pour la programmation par pays au lieu d'établir individuellement des programmes de pays. La formule du descriptif de programme commun de pays (DPCP) donnerait aux membres du Conseil une vue d'ensemble des activités prévues par les Nations Unies dans un pays. Les États Membres pourraient examiner un DPCP unique intégré qui serait lié à la matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement .
4. À titre pilote, le premier DPCP à être établi concerne le Cap-Vert, où un bureau conjoint des Nations Unies est actuellement mis en place. Ce DPCP sera soumis pour observations aux Conseils du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF à leur deuxième session ordinaire en septembre/octobre, aux fins d'approbation selon la procédure d'usage. Une matrice individuelle qui indique clairement les contributions apportées par chaque organisation est jointe au DPCP. Le volet du DPCP pour le Cap-Vert concernant le PAM se présente sous forme de projet d'alimentation scolaire relevant des pouvoirs délégués au Directeur exécutif de l'Organisation. Le DPCP pour le Cap-Vert sera soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2005 pour information.
5. Les chefs de secrétariat des organisations membres du Comité exécutif du GNUD souhaiteraient examiner avec les membres du Conseil les diverses questions liées à la réforme des Nations Unies en commençant par celle des DPCP.
6. À l'issue d'une réunion entre les fonctionnaires du GNUD et ceux des secrétariats des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM tenue le 9 août, il a été convenu que la question des DPCP serait portée à l'attention des membres des Conseils des quatre organisations par l'intermédiaire des bureaux desdits Conseils.
7. On trouvera aux paragraphes 8 et 11 ci-après, qui sont communiqués aux bureaux des quatre organisations, des renseignements détaillés sur la situation actuelle du DPCP pour le Cap-Vert ainsi qu'une liste des questions à étudier.



SITUATION ACTUELLE DU DPCP POUR LE CAP-VERT

8. Dans le cadre des efforts du Secrétaire général en vue de la réforme des Nations Unies et en réponse aux requêtes des pays donateurs et des pays bénéficiaires de programmes qui ont souhaité que les modalités de travail avec les Nations Unies soient simplifiées, les organisations membres du Comité exécutif du GNUM sont convenues de créer un bureau commun des Nations Unies au Cap-Vert, à compter du 1er janvier 2006.
9. Pour faciliter la coordination des travaux avec le Gouvernement du Cap-Vert en vue d'obtenir les résultats convenus dans le domaine du développement, l'équipe des Nations Unies pour ce pays a établi un DPCP pilote qui sera présenté aux Conseils du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM à leur deuxième session ordinaire de 2005. L'élément nouveau de cette formule consiste à établir un seul texte de base commun pour le DPCP. Chaque organisation prépare actuellement un additif au DPCP qui donnera des informations spécifiques la concernant et sera présenté séparément aux Conseils.
10. Le DPCP pour le Cap-Vert constitue une première étape de l'évolution du Plan-cadre en tant que base des activités de développement des Nations Unies et ne devrait pas être considéré comme modèle définitif de DPCP pour l'avenir. Étant donné que ces descriptifs sont de plus en plus fréquemment établis dans des pays où la présence des Nations Unies est fortement intégrée, les Secrétariats des diverses organisations comptent que les procédures et les modèles de documents seront de plus en plus harmonisés. Vu le peu de temps disponible pour préparer le DPCP pour le Cap-Vert, ils considèrent que cette importante étape de la réforme des Nations Unies n'est pas encore terminée. Les comités des politiques du GNUM - Groupe du programme et Groupe de gestion ainsi que leurs groupes de travail apparentés - élaborent actuellement des orientations pour que les équipes de pays des Nations Unies puissent plus facilement préparer des programmes intégrés sur la base des résultats prévus conformément aux priorités nationales.

QUESTIONS A EXAMINER

11. Les secrétariats des organisations membres du Comité exécutif du GNUM sollicitent l'appui et les orientations des Conseils d'administration sur les questions suivantes:
 - i) approbation du DPCP pour le Cap-Vert en particulier et d'un modèle de DPCP en général dans lequel une matrice de résultats convenue comme celle du Plan-cadre constitue une base commune pour les résultats attendus en matière de développement national; cet élément est repris dans la résolution sur l'Examen triennal des activités opérationnelles adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2004;
 - ii) suggestions concernant les moyens d'intégrer davantage la formule des DPCP tandis que les Conseils d'administration conserveraient leurs responsabilités de contrôle et d'approbation des budgets; enfin
 - iii) avis sur les moyens de simplifier le processus d'approbation des DPCP et de faire en sorte que les Conseils d'administration puissent consacrer leur attention aux questions de stratégie et de politique générale.

